Nations Unies CEB/2012/1

Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

4 juin 2012
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2012
Genève, 13 avril 2012

Résumé des conclusions

I. Introduction

1. La première session ordinaire de 2012 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), présidée par le Secrétaire général, a eu lieu au siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à Genève (Suisse) le 13 avril 2012 au matin.

2. Après la clôture de la session, le Conseil a tenu l'après-midi du même jour une séance privée au siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), au cours de laquelle il a examiné les questions politiques, économiques et sociales, ainsi que les questions relatives aux droits de l'homme, dont s'occupent les organismes des Nations Unies.

3. Les chefs de secrétariat se sont ensuite retrouvés à l'hôtel Mirador Kempinski du Mont Pèlerin le 14 avril pour procéder à un échange de vues sur les jeunes et le développement durable.

4. Le présent rapport rend compte des conclusions de la première session ordinaire du Conseil pour 2012, qui s'est tenue dans la matinée du 13 avril.

5. L'ordre du jour de la première session ordinaire était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapports des comités de haut niveau :
   a) Comité de haut niveau sur les programmes;
   b) Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD);
   c) Comité de haut niveau sur la gestion.

* * *

- Plan d'action du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- Examen du rôle et du fonctionnement du CCS (deuxième phase).

12-35866 (F) 020712 020712

Merci de recycler

3. Questions intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies : préparatifs finals de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

4. Questions diverses :

   a) Initiative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime relative à l'intégrité institutionnelle;

   b) Nomination d'un nouveau Président du Comité de haut niveau sur la gestion;

   c) Dates et lieux des sessions du CCS à venir;

   d) Hommage aux membres sortants.

II. Rapports des comités de haut niveau

A. Comité de haut niveau sur les programmes

6. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes, M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session. Il a noté que le Comité, qui avait un ordre du jour chargé, avait mis l'accent sur le développement durable, priorité du deuxième mandat du Secrétaire général et domaine dans lequel le système des Nations Unies devrait œuvrer de manière synergique, systématique et efficace. Il a fait savoir qu'il présenterait les réalisations escomptées examinées par le Comité lors de son exposé sur les préparatifs finals de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) (voir par. 79 à 113 ci-après).

7. Avant de présenter le rapport, M. Steiner a indiqué que le Comité avait traité de divers points pour lesquels il fallait non seulement définir une approche cohérente d'une question donnée mais également concilier différents points de vue portant sur des approches conceptuelles à adopter ou des mandats institutionnels. Ces travaux témoignaient à son avis de la confiance avec laquelle les organismes abordaient les questions de nature systémique en vue d'améliorer la cohérence des politiques adoptées.

8. Il a rappelé qu'à la session de l'automne 2011, le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) avait attiré l'attention du Conseil sur les répercussions des 7 milliards d'habitants que comptait désormais la Terre. Le Comité a entrepris d'examiner la question, ainsi que cela le lui avait été demandé, et a décidé que le système des Nations Unies s'emploierait à établir, sous la direction du FNUAP, un document directif sur l'intégration systématique de l'évolution de la population, assorti de réalisations escomptées clairement définies, que le Conseil pourrait examiner à la session qu'il tiendrait au cours du deuxième trimestre de 2013.

9. Le Comité a également examiné la question des migrations internationales et du développement, l'Assemblée générale ayant demandé que le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement qui aurait lieu en 2013 fasse l'objet de préparatifs approfondis à l'échelle du système. Étant donné la tenue prochaine de consultations avec le

Groupe mondial sur la migration et s'appuyant sur les compétences d'experts et le rôle de premier plan du Groupe en ce qui concerne les questions de migrations internationales, le Comité a examiné une recommandation visant à définir un ensemble de textes et de mesures relatifs à cette réunion de 2013. Les consultations ont permis de dégager un certain nombre de thèmes, parmi lesquels figuraient l'évaluation des enseignements tirés depuis le Dialogue de haut niveau de 2006 de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement s'agissant des mesures à prendre face aux possibilités et aux défis que présentaient les migrations internationales et le renforcement de la collaboration et des partenariats dans ce domaine.

10. M. Steiner a fait savoir que le Groupe mondial sur la migration avait ensuite examiné cette question au cours d'une réunion tenue le 12 avril 2012. Compte tenu des avis exprimés, le Président du Comité s'était entretenu plus avant avec les chefs de secrétariat sur la meilleure marche à suivre à l'échelle du système des Nations Unies. Il a par conséquent proposé que le Conseil envisage d'avaliser la recommandation du Comité qui consistait à inviter le FNUAP et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à établir, en collaboration avec le Groupe mondial sur la migration, un projet de texte et de recommandations sur les migrations dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2013 de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement. Le Conseil pourrait également souhaiter proposer que le FNUAP et l'OIM achèvent, en collaboration avec le Groupe, leur analyse avant la fin de l'année 2012, de façon à permettre au Comité d'organiser des consultations à l'échelle du système avant la session du Conseil qui se tiendrait au cours du deuxième trimestre de 2013.

11. Le Président du Comité a rappelé que le Comité avait également donné suite à l'exposé que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme avait présenté au Conseil au cours du quatrième trimestre de 2011 et qui avait attiré l'attention sur la question importante de la cohérence des politiques fondées sur les droits de l'homme. L'inscription régulière à l'ordre du jour du Comité d'une question relative aux droits de l'homme, sous la direction suivie du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, et l'intégration plus systématique des questions relatives aux droits de l'homme dans l'action commune menée à l'échelle du système en matière de communication et de mobilisation bénéficiaient de fait d'un très large soutien. L'orateur comptait sur les efforts du Haut-Commissariat pour aider le Comité à affiner sa contribution à cet égard.

12. M. Steiner a été particulièrement heureux d'annoncer au Conseil que le Comité avait vivement approuvé les travaux menés sous la direction de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) aux fins de l'élaboration du plan d'action du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Comité a souligné dans son rapport à quel point il avait jugé exemplaires ces travaux, du fait du degré d'inclusion et de collaboration dont avait fait preuve ONU-Femmes en obtenant des résultats de haute qualité, ainsi que l'adhésion de l'ensemble du système. M. Steiner a qualifié de rare l'unanimité avec laquelle l'excellence des activités menées en matière d'organisation, de facilitation et de coordination avait été reconnue. Le Comité s'est félicité d'avance de la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système et a tenu à faire part de l'appui sans réserve qu'il apportait à ONU-Femmes à cette fin. L'orateur a adressé les félicitations du Comité à la Directrice exécutive d'ONU-

Femmes qui avait, d'un point de vue normatif, fait réaliser au système un grand pas en avant.

13. M. Steiner a également rappelé qu'à la session précédente, le Conseil avait, à la suite de la présentation par la coordonnatrice des commissions régionales de l'Étude indépendante sur la dimension régionale du développement et le système des Nations Unies, chargé le Comité d'évaluer les recommandations formulées dans le cadre de l'étude et d'en rendre compte. Le Comité a tenu des débats très instructifs sur les nouveaux phénomènes, en particulier la notion de « nouvelle régionalisation », associés à la participation du système des Nations Unies aux processus et initiatives régionaux et les liens existant entre cette participation et l'action menée par le système à l'échelle mondiale et nationale. Le Comité a estimé que l'étude comprenait un certain nombre de points très intéressants qu'il convenait d'examiner plus avant. La question de la dimension régionale du développement figurait parmi les thèmes qui, d'après le Comité, méritaient de faire l'objet d'une réflexion plus approfondie afin que le système des Nations Unies soit à même de mieux comprendre les nouveaux phénomènes et d'y répondre de manière cohérente et globale. Cela était particulièrement important à l'heure où le système s'employait à définir un programme de développement au-delà de 2015.

14. Le Président du Comité a informé le Conseil que le Comité poursuivait, sous la direction du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ses travaux visant à renforcer l'action stratégique et systématique du système des Nations Unies face aux défis que présentait la réduction des risques de catastrophe, ainsi que le lui avait demandé le Conseil lors de la session qu'il avait tenue au deuxième trimestre de 2011. Il a souligné le rôle de direction essentiel que jouait le Secrétariat interinstitutions à cet égard.

15. Il a également fait part de la décision du Comité de prolonger de deux ans le mandat du groupe de travail sur le changement climatique, présidé avec dynamisme par Elena Manaenkova de l'OMM. Le Comité a décidé d'ajouter le thème essentiel de « l'adaptation » aux questions prioritaires dont s'occuperait le Groupe dans les années à venir et a encouragé ce dernier à poursuivre ses travaux visant à renforcer la cohérence et la coordination, sur les plans stratégique, opérationnel et relatif aux programmes, de l'action menée par le système des Nations Unies à tous les niveaux, en collaboration avec l'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la viabilité environnementale, le changement climatique et Rio +20. Le Comité a également décidé d'inviter le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à participer aux réunions du Groupe de travail, compte tenu de l'importance décisive des travaux que menait le Groupe d'experts.

16. M. Steiner a attiré l'attention du Conseil sur deux points que le Comité a examinés et proposé que le Conseil adopte. Il s'agissait de l'examen d'ensemble de la suite donnée au Sommet mondial de l'information et du plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

17. Le Président du Comité a souligné que tout au long de la dernière session du Comité, et en particulier lors des débats portant sur la dimension régionale du développement, l'examen quadriennal complet et le document relatif à une mondialisation plus équitable, plus écologique et plus viable, le Comité était demeuré conscient de son rôle qui consistait à cerner les défis de portée mondiale ayant des répercussions sur le multilatéralisme et à y répondre de manière concertée,

ainsi qu'à définir la position du système des Nations Unies dans ce contexte. Dans ces conditions, ainsi que dans la perspective de la Conférence Rio +20 et de la définition du programme de développement au-delà de 2015, le Comité a jugé opportun d'inscrire au programme de sa vingt-quatrième session un échange de vues qui permettrait d'examiner son programme et ses méthodes de travail en vue d'apporter un plus grand appui au Secrétaire général et aux membres du Conseil.

18. M. Steiner a conclu en faisant part de l'admiration que lui inspiraient, par leur dynamisme et leur attitude, les membres du Comité. Il a noté que le Comité était un organe dont les membres avaient adopté une approche soucieuse de l'ensemble du système et non différentes positions propres à chaque institution. Cette situation était à l'honneur de ceux qui avaient été nommés pour y représenter leur organisation et avait fait de ses fonctions de président du Comité un privilège et un plaisir.

19. Le Secrétaire général de l'UIT, Hamadoun Touré, a commencé par souligner qu'il s'agissait de la première réunion sans support papier du Conseil des chefs de secrétariat et tenue dans le cadre des efforts déployés par le système des Nations Unies pour soutenir le développement durable. Il a ensuite rappelé l'exposé qu'il avait présenté au Conseil à la session qu'il avait tenue au deuxième trimestre de 2011, dans lequel il avait souligné la nécessité de procéder en 2015 à un examen d'ensemble de la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information. Il a rappelé au Conseil que le Sommet s'était tenu en deux temps, d'abord en 2003 à Genève, puis en 2005 à Tunis. Le Sommet avait pour objectif de favoriser l'expression d'une ferme volonté politique et de donner lieu à des mesures concrètes visant à établir les fondements d'une société de l'information pour tous, tenant compte des divers intérêts en jeu. Le Conseil avait accepté la proposition de M. Touré qui consistait à charger le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information de tenir, sous la direction de l'UIT, des consultations ouvertes à tous sur l'examen d'ensemble et d'en rendre compte au Conseil pour approbation.

20. M. Touré a informé le Conseil que les consultations ouvertes à tous, qui avaient eu lieu de mai à octobre 2011, avaient bénéficié de la participation de toutes les parties concernées. Elles avaient été organisées en six stades et avaient donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action comprenant deux composantes : a) le document final escompté de l'examen d'ensemble (Sommet mondial sur la société de l'information +10), notamment un document de prospection définissant les priorités au-delà de 2015 (un texte adopté au terme de négociations), ainsi qu'une série de rapports d'évaluation; et b) les préparatifs et réunions proposés dans le cadre de l'examen d'ensemble jusqu'en 2015. Il a noté que le processus avait bénéficié d'une collaboration étroite avec le Conseil économique et social et la Commission de la science et de la technique au service du développement.

21. Il a ajouté que le plan d'action se fondait sur des mécanismes existants et comprenait deux grandes réunions multipartites consacrées au processus de consultation à participation non limitée sur l'examen de la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information : la première aurait lieu à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris en 2013 et la deuxième, la réunion finale (la réunion de haut niveau), serait organisée par l'UIT en 2014. Les préparatifs de ces deux réunions s'effectueraient dans le cadre du Forum annuel de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information

22. Le Secrétaire général de l'UIT a également indiqué que les États membres de l'organe directeur de l'UIT, le Conseil de l'UIT, avaient pris acte avec satisfaction

de l'issue des consultations et avaient apprécié qu'elles soient multipartites et ouvertes à tous. Ils avaient décidé d'apporter leur appui à l'organisation d'une réunion de haut niveau consacrée à l'examen d'ensemble qui se tiendrait en 2014, dans le cadre de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT. L'Égypte en serait le pays hôte.

23. M. Touré a indiqué que les États membres l'avaient également chargé de demander au Conseil que l'UIT joue un rôle directeur dans le cadre de l'examen d'ensemble, en s'appuyant sur les mécanismes existants au sein du système des Nations Unies et en cherchant à obtenir à la fois des effets synergiques et des économies de moyens. L'Assemblée générale des Nations Unies avait en outre réaffirmé à la soixante-sixième session le rôle qui lui incombait dans l'examen d'ensemble et décidé d'envisager, lors de sa soixante-septième session, les modalités du processus d'examen.

24. Comme l'a indiqué son président, le Comité de haut niveau sur les programmes avait examiné le plan d'action soumis à l'approbation du Conseil. M. Touré a ajouté que le Comité s'était déclaré satisfait du plan et avait décidé d'apporter son appui à une série de réunions qui auraient lieu avant l'examen d'ensemble. Le nombre de réunions prévues dans le plan, ainsi que les obligations en matière de rapports, avaient suscité certaines inquiétudes et il avait été recommandé de réduire le nombre de réunions et de rapports demandés. Le Secrétaire général de l'UIT en avait pris note et s'efforcerait de recourir, dans la mesure du possible, à des outils de téléparticipation.

25. M. Touré a conclu son intervention en invitant les membres du Conseil à assister au Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, qui aurait lieu à Genève du 14 au 18 mai 2012. Ce Forum marquerait le début des préparatifs multipartites de l'examen d'ensemble de la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information et constituerait une excellente occasion de tenir d'importants débats sur le rôle des technologies de l'information et de la communication au service du développement durable, dans le contexte de la Conférence de Rio +20 à venir.

26. La Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, a présenté au Conseil des renseignements sur le plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Au cours des 10 dernières années, plus de 500 journalistes et personnes travaillant pour des organes de presse avaient été tués à travers le monde dans l'exercice de leurs fonctions et un nombre encore plus grand avaient été blessés. D'après le dernier rapport biennal sur la sécurité des journalistes et le danger d'impunité, publié par l'UNESCO en mars 2012, 62 journalistes avaient été tués en 2011. Il était extrêmement préoccupant de constater que la grande majorité de ces journalistes ne couvraient pas des conflits armés mais des affaires locales, ayant souvent trait à la corruption et à d'autres activités illégales, telles la criminalité organisée et la drogue.

27. Mme Bokova a noté que la sécurité des journalistes était une condition essentielle à satisfaire pour garantir le respect de l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, concernant le droit à la liberté d'expression, ainsi que pour assurer le droit de tous les citoyens à des informations fiables et le droit des journalistes à informer sans avoir à s'inquiéter de leur propre sécurité. Il était, dans ces conditions, urgent que les organismes des Nations Unies définissent une approche commune, stratégique et harmonisée qui permette de mieux remédier à

cette situation de crise. Le plan d'action des Nations Unies, établi lors de la première réunion d'organismes des Nations Unies consacrée à la sécurité des journalistes et à la question de l'impunité, organisée par l'UNESCO en septembre 2011, visait à favoriser l'instauration de conditions de sécurité et de liberté pour les journalistes et le personnel des organes de presse, en situation de conflit aussi bien qu'en temps de paix, en vue de renforcer la paix, la démocratie et le développement dans le monde entier. L'oratrice a fait savoir au Conseil que le plan comprenait un certain nombre de mesures qu'il était prévu d'affiner et de rendre plus concrètes lors d'une réunion interinstitutions de suivi qui serait organisée à Vienne en novembre 2012. Entre-temps, le Conseil du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO avait adopté à sa vingt-huitième session, tenue les 22 et 23 mars 2012, une décision dans laquelle il louait les progrès réalisés dans l'élaboration du plan d'action.

28. Le Secrétaire général de l'ONU a remercié Mme Bokova du travail important effectué par l'UNESCO dans ce domaine et de son initiative de mise en œuvre du plan d'action et souligné le rôle crucial des journalistes et du personnel des organes de presse, qui risquaient souvent leur vie pour fournir au public des informations auxquelles celui-ci n'aurait sinon souvent pas accès. Le Secrétaire général a usé de l'autorité que lui conféraient ses fonctions pour intervenir dans des affaires d'enlèvement de journalistes et de membres des médias, en agissant discrètement afin d'assurer leur libération.

29. **Les membres du Conseil des chefs de secrétariat a remercié le Président du Comité de haut niveau sur les programmes, le Secrétaire général de l'UIT et la Directrice générale de l'UNESCO de leurs comptes rendus.**

30. **Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité qui consistait à inviter le FNUAP et l'OIM à établir, en collaboration avec le Groupe mondial sur la migration, un projet de texte et de recommandations sur les migrations dans la perspective du Dialogue de haut niveau de 2006 de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement. Il a proposé que le FNUAP et l'OIM achèvent, en collaboration avec le Groupe, leur analyse en janvier 2013 au plus tard, afin de permettre au Comité d'organiser des consultations à l'échelle du système avant la session du Conseil qui se tiendrait au cours du deuxième trimestre de 2013.**

31. **Dans ces conditions, et se référant aux décisions pertinentes prises s'agissant des préparatifs de la Conférence Rio +20 (voir par. 110 à 113 ci-après), le Conseil a approuvé le rapport du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa vingt-troisième session, ainsi que le plan d'action pour l'examen d'ensemble de la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information et le plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.**

B. Groupe des Nations Unies pour le développement

32. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), Helen Clark, a présenté le rapport du Groupe sur la réunion qu'il avait tenue le 3 février 2012 et a fait le bilan de la réunion du Groupe consultatif tenue le 12 avril 2012. La Présidente a mis l'accent sur plusieurs événements importants qui auraient une incidence sur le système des Nations Unies pour le développement, notamment

la cinquième Conférence intergouvernementale de haut niveau sur l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies tenue à Tirana; la session du Conseil économique et social de 2012; le Forum pour la coopération en matière de développement, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; le suivi du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement tenu à Busan; l'examen quadriennal complet de 2012 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et l'élaboration du cadre applicable après 2015.

33. S'agissant de l'examen quadriennal complet, la Présidente a noté que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait mené une réflexion approfondie sur plusieurs éléments principaux à prendre en compte lors de l'examen. Elle a souligné à cet égard la pertinence du système des Nations Unies et la contribution sans pareil que celui-ci apportait, du fait de sa légitimité, de ses capacités de rassemblement, de sa présence universelle, de la diversité et de la qualité des compétences spécialisées dont il dispose, de son aptitude à fournir aux gouvernements un appui en matière de politiques et des solutions novatrices et de sa capacité à faire appel à un vaste ensemble de services d'experts pour aider les gouvernements à faire face à des questions intersectorielles. La Présidente a indiqué que, dans le cadre des préparatifs de l'examen, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU avait fait réaliser un certain nombre d'études sur les principaux éléments de l'examen, dont s'inspirerait le rapport du Secrétaire général qui serait présenté au Conseil économique et social pour être soumis à l'examen des États Membres. S'agissant des premières conclusions des études, la Présidente a souligné la nécessité de parvenir à un juste équilibre entre l'efficacité de la coordination et la souplesse des structures. Elle a en outre noté que des systèmes d'incitation s'avéraient nécessaires pour assurer l'unité du système, notamment en matière de financement.

34. S'agissant des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la Présidente du Groupe des nations Unies pour le développement a fait savoir que le Groupe participait activement aux préparatifs de la Conférence, notamment en préconisant de mieux concilier les trois piliers du développement durable. Elle a noté à cet égard qu'il convenait de renforcer l'importance accordée aux aspects économiques et sociaux dans le projet de document final. Cela serait d'autant plus important que le texte final de la Conférence Rio +20 influerait probablement sur les caractéristiques du cadre applicable après 2015. La Présidente a souligné le rôle important que devait jouer le système des Nations Unies pour le développement dans la promotion du programme de développement durable dans le prolongement de Rio +20.

35. S'agissant du cadre applicable après 2015, la Présidente a noté que le Secrétaire général avait demandé au Département des affaires économiques et sociales et au PNUD de diriger la coordination de l'évaluation des activités menées à cette fin dans l'ensemble du système et de proposer un plan par étapes pour définir, en consultation avec les parties concernées, un programme de développement au-delà de 2015. Pour appuyer ces travaux, des consultations seraient menées auprès des pays en vue de diversifier les fondements analytiques à partir desquels seraient définis les objectifs mondiaux.

36. La Présidente a informé le Conseil de la suite que le GNUD donnait au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement tenu à

Busan et a fait part de quelques éléments de réflexion sur plusieurs points importants communiqués par les pays en développement. Elle a à cet égard souligné la nécessité d'appuyer le développement de capacités nationales afin d'assurer l'apport de services et de fonctions essentiels. Elle a en outre mis l'accent sur la responsabilité qui incombait aux prestataires de l'aide au développement de regrouper les activités menées. Les pays bénéficiaires de programmes appréciaient la diversité des acteurs de la coopération au service du développement mais il avait été demandé que leur action soit bien coordonnée. La Présidente a indiqué que la mise en œuvre des documents issus du Forum serait examinée plus en détail lors du prochain Forum pour la coopération en matière de développement.

37. À propos du rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, la Présidente a indiqué que les donateurs avaient apporté un appui financier aux fins de la coordination. Cet appui avait permis non seulement de financer les capacités de coordination dans les pays bénéficiaires de programmes, mais également les capacités de planification stratégique et les approches intégrées dans les pays en situation de crise ou en transition, ainsi que la réalisation d'analyses et la planification stratégique aux fins de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'appui apporté aux pays par les équipes régionales du GNUD. La Présidente a porté à la connaissance du Conseil la résolution 2011/7 du Conseil économique et social, dans laquelle ce dernier invitait le Groupe des Nations Unies pour le développement à conduire un examen des modalités de financement existantes à l'appui du système des coordonnateurs résidents, y compris les arrangements appropriés de partage des charges entre les différents organismes des Nations Unies, en faisant des recommandations visant à améliorer l'octroi de ressources et l'appui au système des coordonnateurs résidents au niveau des pays, cet examen faisant l'objet d'un rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social. La Présidente a indiqué que l'examen avait débuté et serait achevé à temps pour être pris en compte lors du débat que le Conseil économique et social consacrerait aux activités opérationnelles en 2012.

38. **Le Conseil a pris note des progrès accomplis et a approuvé le rapport du Groupe des Nations Unies pour le développement.**

C. Comité de haut niveau sur la gestion

39. La Vice-Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, Jan Beagle, Directrice exécutive adjointe du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-troisième session.

40. Le Comité de haut niveau sur la gestion avait tenu sa vingt-troisième session les 15 et 16 mars 2012 à Madrid. Ces réunions avaient pour la première fois été accueillies par l'Organisation mondiale du tourisme, ce qui avait en quelque sorte constitué une répétition générale, très réussie, de la session du Conseil qui aurait lieu au cours du deuxième trimestre de 2013.

41. Mme Beagle a rendu hommage à la Présidente sortante du Comité, Josette Sheeran, et en particulier au dynamisme et au dévouement dont celle-ci avait fait preuve à la présidence du Comité. Mme Beagle a rappelé que Mme Sheeran avait toujours souligner que les travaux du Comité, quoique souvent peu visibles, étaient

essentiels au renforcement du système des Nations Unies, qui était ainsi plus axé sur les résultats, plus crédible et mieux à même d'aider ceux qui en avaient le plus besoin.

42. La Vice-Présidente a rendu compte de la suite donnée aux travaux préliminaires du Comité sur la façon dont le système des Nations Unies pourrait « faire plus avec moins », qui avaient été présentés lors d'une réunion organisée en avril 2011. En 2011, les organisations membres du Comité avaient redoublé d'efforts en vue de tirer parti des nombreuses connaissances et de la vaste expérience qui existaient au sein du système en matière d'efficacité et de rentabilité.

43. Le Comité s'était employé à atteindre trois principaux objectifs : a) améliorer les modèles d'activité, ainsi que la cohérence et la compatibilité des processus de gestion et d'administration dans l'ensemble du système des Nations Unies; b) réaliser des gains d'efficacité tout en améliorant la qualité des services fournis et c) introduire les changements culturels nécessaires à la modernisation du cadre de travail. L'objectif général était d'aider les organisations à obtenir les résultats escomptés dans le cadre de l'exécution des programmes.

44. Le Comité avait accordé beaucoup d'importance à l'identification et l'intégration des meilleures pratiques, tout en tirant parti des succès aussi bien que des échecs. Le Comité avait procédé à un recensement et une analyse approfondis des mesures mises en place dans l'ensemble du système des Nations Unies en vue de réaliser des gains d'efficacité et de maîtriser les coûts, ainsi que des difficultés auxquelles se heurtaient les organismes membres du Comité dans leur quête d'efficacité et d'efficience.

45. La Vice-Présidente a donné deux exemples. Un système d'autoréservation, s'apparentant à Expedia ou Ebookers, avait été mis en place conjointement par deux organisations de Genève, qui avaient ainsi considérablement réduit leurs frais de réservation de voyages. Après avoir pris connaissance de cette initiative grâce au Comité, une troisième organisation de Genève adoptait actuellement le système. Si d'autres organisations suivaient leur exemple, de nouvelles réductions de coûts seraient obtenues.

46. La deuxième initiative était un exemple de mesures destinées à réaliser des gains d'efficacité grâce aux technologies de l'information. Il s'agissait du programme de téléparticipation adopté par l'UIT. De nombreuses organisations membres du Comité examinaient comment adopter cette innovation qui donnait de bons résultats dans le secteur des services de conférences et de réunions. Elle avait été présentée et appréciée comme une nouvelle méthode de travail qui contribuait à moderniser la culture institutionnelle et à accroître la transparence du système des Nations Unies, ainsi que l'attrait de ce dernier auprès de partenaires extérieurs, et notamment de la jeunesse. La Vice-Présidente s'est félicitée de la nomination d'Hamadoun Touré aux fonctions de président du Réseau Technologies de l'information et des communications, qui permettrait de renforcer au sein du Comité l'importance accordée à l'efficacité et à la modernisation au moyen des technologies de l'information et de la communication.

47. La Vice-Présidente a constaté que malgré la diversité des modèles d'activité des organismes, de nombreuses initiatives de gestion du changement en cours de réalisation allaient dans le même sens ou étaient complémentaires. Elle a informé le Conseil que les organisations membres étaient convenues de continuer à échanger leurs meilleures pratiques et avaient accepté, pour s'assurer que des mesures

concrètes seraient prises, de mettre en œuvre dans l'année à venir chacune au moins trois mesures visant à réaliser des gains d'efficacité et des économies et de faire un an plus tard un bilan commun des progrès accomplis et des enseignements tirés de l'expérience.

48. Une autre priorité du Comité avait été d'accélérer la réalisation des projets entrepris dans le cadre de son plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies. Ces projets présentaient un fort potentiel lorsqu'on considérait les économies qu'ils permettraient de réaliser par rapport à la relative facilité de leur application. En grande partie du fait des économies d'échelle résultant de leur mise en œuvre par de multiples organisations, leur impact élevé était également attribué au rôle de coordination d'un organisme chef de file et au fait qu'ils aient été conçus et mis en œuvre par des réseaux d'experts.

49. La Vice-Présidente a mis l'accent sur deux initiatives qui devraient donner des résultats importants par rapport à l'investissement de départ. Les achats collectifs, qui constituaient la première initiative, avaient déjà permis de réaliser des économies considérables dans certains lieux d'affectation de taille importante. À Rome et à Genève, par exemple, les organismes avaient effectué des achats groupés pour certains produits et services, notamment les services d'électricité, d'agence de voyage et de traitement des visas. De manière plus générale, des dispositions étaient actuellement prises pour accroître la collaboration s'agissant des achats groupés de fournitures et de services à l'échelle du système des Nations Unies. Des contrats d'assurance de marchandises devaient être établis dans l'année à venir et de nouveaux contrats avaient été conclus avec des transitaires internationaux et étaient en cours d'exécution. En outre, 11 organisations avaient entamé une collaboration dans le domaine des achats de véhicules, pour lequel les dépenses annuelles s'élevaient à quelque 300 millions de dollars à l'échelle du système.

50. Le deuxième exemple avait trait à l'étude de faisabilité sur les services communs de trésorerie réalisée en 2011 par le cabinet de consultants KPMG. Le Comité avait approuvé la mise en œuvre de quatre recommandations formulées au terme de l'étude, portant respectivement sur les services bancaires, la gestion de devises, les investissements et les décaissements. Ces différents projets pourraient permettre de réaliser d'importants gains de productivité et économies supplémentaires. Ils avaient été proposés à titre facultatif mais l'on considérait qu'il fallait, pour qu'ils soient efficaces, qu'un nombre suffisamment élevé d'organisations y participent.

51. La Vice-Présidente a expliqué qu'il s'agissait d'un domaine d'action complexe, principalement parce que les projets visant à accroître l'harmonisation et l'efficacité obligeaient souvent les organisations à renoncer à une partie de leur autonomie décisionnelle et présentaient parfois des difficultés d'ordre juridique. Il n'existait aucune méthode de calcul de telles économies qui soit généralement acceptée et les mesures d'incitation faisaient souvent défaut. Il fallait donc, pour que ces initiatives donnent les résultats escomptés, qu'elles bénéficient de l'appui et de la mobilisation des chefs de secrétariat.

52. Aider les organismes des Nations Unies à attirer et retenir à leur service un personnel talentueux et mobile figurait parmi les priorités du Comité de haut niveau sur la gestion. La Vice-Présidente a dans ce contexte indiqué que le Comité privilégiait la mise au point d'outils visant à renforcer la mobilité entre

organisations et à l'intérieur de celles-ci. Le manque de cadre global de mobilité interinstitutions universellement accepté avait jusqu'ici restreint les possibilités dans ce domaine.

53. La Vice-Présidente a annoncé avec satisfaction que le Comité avait décidé d'approuver l'Accord interorganisations concernant la mutation, le détachement ou le prêt de fonctionnaires entre les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies en matière de traitement et indemnités à compter du 1er janvier 2012 et de ne plus appliquer aucun autre dispositif.

54. Cet accord constituait le premier élément d'un système visant à favoriser la mobilité au sein du système. Des difficultés subsistaient, notamment s'agissant de la reconnaissance des niveaux hiérarchiques entre organisations, du droit de retour et de la validation du statut de contractuel. Le Réseau Ressources humaines avait établi, sous la direction du Secrétariat de l'ONU, un groupe de travail chargé d'étudier ces questions. Le Comité s'employait également à harmoniser à l'échelle nationale les procédures de recrutement des agents des services généraux et administrateurs recrutés sur le plan national, qui, d'après la mission menée par le GNUD et le Comité, constituaient un obstacle à l'application du principe d'unité d'action des Nations Unies.

55. Les travaux du Comité portant sur la sécurité et la sûreté, dirigés par Gregory Starr et Susana Malcorra, avaient bien avancé, ainsi que la mobilisation au plus haut niveau de tous les membres du Comité.

56. Le système de niveaux d'insécurité avait été mis en place et le dernier élément de ce système, le cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes, devait être mis en œuvre dans 12 pays prioritaires. Cela faisait suite à de vastes consultations tenues au Siège et dans les bureaux extérieurs, y compris des tests effectués sur le terrain en Somalie, au Kenya et en République démocratique du Congo. Un rapport de synthèse présentant les enseignements tirés de l'expérience et les ajustements recommandés devait être établi en 2013.

57. Le Comité avait en outre avalisé une série de directives de politique générale, nouvelles ou actualisées, portant sur les arrestations et détentions, la protection rapprochée, les mesures à prendre en cas de prises d'otages, les relations avec les pays hôtes s'agissant de la sécurité et les précautions contre les incendies. D'importantes difficultés subsistaient cependant. La Vice-Présidente a noté que le Comité des politiques avait récemment mis l'accent sur plusieurs questions essentielles relatives au devoir qui incombait au système des Nations Unies de dispenser de manière systématique et adaptée toute l'aide nécessaire aux membres du personnel victimes de graves atteintes à la sécurité dans l'exercice de leurs fonctions et à leur famille. Elle a fait savoir que le Comité examinerait ces questions à titre prioritaire dans les mois à venir.

58. La Vice-Présidente a indiqué que le Département de la sûreté et de la sécurité et le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité mettaient au point une politique et des directives portant explicitement sur le recours aux services de sécurité de sociétés privées. Le Haut-Commissariat examinait les aspects du projet de politique ayant une incidence sur les droits de l'homme. Un modèle de contrat avait également été établi et une approche commune, comprenant d'éventuelles modalités contractuelles spéciales relatives au recours à du personnel armé de sociétés de sécurité privées, devaient être soumis au Comité et au Conseil

lors de leur session du quatrième trimestre de 2012. Compte tenu du caractère délicat de la question, la Vice-Présidente a encouragé les dirigeants à faire part de leur avis sur le projet de politique et de directives.

59. La Vice-Présidente a en dernier lieu noté que le Comité avait débattu de l'augmentation des coûts relatifs à la sécurité. Cela s'expliquait par la détérioration des conditions dans lesquelles l'ONU était appelée à intervenir, ainsi que de la façon dont le système avait choisi d'y répondre : en adoptant la logique du « comment rester ».

60. Il restait aux organismes des Nations Unies à trouver une approche systématique, financièrement viable et acceptable sur le plan politique qui permette d'intégrer les frais de sûreté et de sécurité dans le coût des programmes. Des solutions devaient être mises au point afin de veiller à ce que les moyens nécessaires permettant au personnel de s'acquitter de ses fonctions dans des conditions de sécurité adéquates soient disponibles à temps et de façon fiable.

61. Le Comité avait estimé que les organismes des Nations Unies devaient, ensemble et séparément, continuer à envisager différents moyens d'intégrer les budgets de sûreté et de sécurité dans les programmes et de faire participer les États Membres à ce débat important.

62. En guise de conclusion, la Vice-Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a, à l'instar du Président du Comité de haut niveau sur les programmes, loué les progrès accomplis par ONU-Femmes dans l'élaboration du plan d'action du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Comité s'est félicité de la collaboration et de l'ouverture dont ONU-Femmes avait fait preuve lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan, qui avait été appliqué à titre expérimental dans plusieurs organisations. Le plan constituait une étape importante en vue d'accélérer l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes et de promouvoir l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies.

63. M. Touré, récemment élu Président du Réseau Technologies de l'information et des communications, a pris la parole pour remercier les membres du Conseil de lui avoir confié cette responsabilité. Il a déclaré accueillir avec enthousiasme ce nouveau défi et assuré à ses collègues qu'il ne ménagerait aucun effort pour aller de l'avant tout en s'appuyant sur les résultats impressionnants obtenus par Angela Kane.

64. Sous sa direction, le Réseau mettra l'accent sur les objectifs suivants : faire mieux connaître dans le monde l'importance stratégique revêtue par les technologies de l'information et de la communication pour aider le système des Nations Unies à s'acquitter de son mandat; s'adapter davantage aux besoins des clients en répondant dans de brefs délais aux demandes des États Membres; et améliorer les méthodes de travail à l'aide des technologies de l'information et de la communication – grâce notamment aux réunions sans support papier, à la téléparticipation et aux réseaux sociaux.

65. Attendant avec intérêt la prochaine réunion du Réseau, M. Touré s'est déclaré convaincu qu'un solide réseau des technologies de l'information et de la communication constituait la trame du futur système des Nations Unies et contribuerait à ce titre à unifier les nombreux atouts d'organisations distinctes, qui seraient ainsi unies dans l'action.

66. **Le Conseil a pris note des progrès accomplis et a approuvé le rapport du Comité de haut niveau sur la gestion sur les travaux de sa vingt-troisième session.**

Plan d'action du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

67. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Michelle Bachelet, a présenté le plan d'action du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en remerciant les membres du Conseil du ferme et unanime soutien qu'ils avaient apporté, depuis l'adoption d'une politique générale à l'échelle du système en matière de parité entre les sexes et la stratégie pour la prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme en 2006 jusqu'aux vastes consultations qui avaient conduit à la conception et à la mise en œuvre à titre expérimental du plan et à son adoption sans réserve par le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion.

68. D'après la Directrice exécutive, le plan d'action constituait un excellent exemple de ce que le système des Nations Unies pouvait accomplir lorsqu'il était uni dans l'action. La Directrice a souligné que le système devait maintenant passer au stade de la mise en œuvre intégrale du plan.

69. Le plan d'action bénéficiait déjà de l'appui politique et de l'adhésion des États Membres. Le système des Nations Unies disposerait pour la première fois d'un ensemble d'indicateurs communs permettant d'évaluer les progrès accomplis s'agissant de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du système. Les indicateurs de performance du plan avaient déjà fait apparaître de bons résultats à l'échelle du système, processus qui devrait s'accélérer en 2012.

70. Il était urgent que le système des Nations Unies poursuive cette action et passe à l'étape suivante, qui consistait à intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'ensemble de ses activités. Cela était en effet essentiel pour que l'ONU puisse relever la plupart des défis auxquels elle faisait face, qu'il s'agisse de la sécurité alimentaire ou du développement durable. Le fait que le Secrétaire général ait décidé de faire de l'autonomisation des femmes l'une des cinq priorités de son deuxième mandat témoignait avec force de l'importance qu'il accordait à la question.

71. Le plan d'action serait mis à l'épreuve des faits pour la toute première fois quand le système des Nations Unies déciderait d'inscrire ou non l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes parmi les priorités du document final de Rio et tout accord conclu sur les objectifs de développement durable et les objectifs du Millénaire pour le développement au-delà de 2015. ONU-Femmes ne pouvait agir seule à cet égard; le système devait être uni dans l'action.

72. Comme cela était stipulé dans le plan stratégique d'ONU-Femmes, Mme Bachelet a indiqué que l'organisation demanderait l'aval du Conseil des chefs de secrétariat pour adopter et approuver une note d'orientation commune sur des mesures temporaires spéciales afin d'établir une approche commune pour le système des Nations Unies sur les décisions à prendre concernant les mesures temporaires spéciales visant à promouvoir l'accès des femmes aux fonctions de direction et leur participation à la prise de décisions. Le produit 1.6 sur les mesures temporaires

spéciales, y compris les quotas, constituait l'un des moyens les plus efficaces de vaincre la discrimination structurelle à l'égard des femmes dans la sphère politique. Il était toujours prévu d'obtenir l'approbation du Conseil à la fin du premier semestre 2012 au plus tard.

73. Mme Bachelet a conclu en soulignant l'importance du suivi et de l'évaluation, c'est-à-dire l'élaboration d'un ou de plusieurs marqueurs de l'égalité hommes-femmes communs à l'ensemble du système des Nations Unies, qui permettraient de recueillir des données de suivi propres à chaque organisme mais pouvant également être comparées d'un organisme à l'autre et consolidées à l'échelle du système.

74. En sa qualité de Présidente de l'Équipe spéciale sur l'égalité des sexes du GNUD, ONU-Femmes avait fait en sorte, par l'intermédiaire du sous-groupe de la comptabilisation des ressources affectées à l'égalité des sexes, coprésidé par le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), que soit élaboré plus rapidement un document sur des principes communs visant à faciliter les comparaisons des divers systèmes de marqueurs de l'égalité des sexes des Nations Unies ainsi que l'évaluation des dépenses de programmes liées à l'égalité des sexes.

75. Ce document, qui devait être achevé en mai 2012 au plus tard, proposerait des principes et normes communes relatifs à la conception, la mise en œuvre et l'assurance qualité de marqueurs de l'égalité des sexes, ainsi qu'à l'élaboration de rapports sur la question. En se fondant sur ce document, ONU-Femmes serait ainsi en mesure de débattre de la question avec le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion avant l'été, de façon à présenter au Conseil un premier rapport portant sur les marqueurs de l'égalité des sexes à l'échelle du système.

Examen du rôle et du fonctionnement du Conseil (deuxième phase)

76. Le Secrétaire général a rappelé que la première phase de l'examen du rôle et du fonctionnement du Conseil des chefs de secrétariat avait été effectuée entre 2007 et 2009 sous les auspices des Directeurs généraux de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il avait été convenu de réexaminer la question quelques années plus tard afin d'évaluer la mise en œuvre des décisions prises et d'envisager de nouveau les points en suspens.

77. Le Secrétaire général avait décidé, au début de son deuxième mandat, de proposer que la deuxième phase de l'examen soit entamée et avait demandé au Directeur général de l'UNESCO et au Directeur exécutif du FNUAP de s'en charger. Il a ajouté que la deuxième phase porterait notamment sur le regroupement des services du secrétariat du Conseil à New York, en application de la résolution correspondante de l'Assemblée générale 66/246.

78. **Le Conseil a approuvé la proposition et noté que le Secrétaire général communiquerait aux membres, par écrit, le détail de l'exercice. Mme Bokova et M. Osotimehin consulteraient les membres dans les mois à venir, en vue de rendre compte au Secrétaire général au deuxième semestre de 2012. Le document final issu de l'examen serait examiné par le Conseil à la session qu'il tiendrait au cours du deuxième trimestre de 2013.**

III. Questions intéressant l'ensemble des organismes des Nations Unies : derniers préparatifs en vue de Rio +20

79. Présentant cette question, le Secrétaire général a souligné que l'exécution des engagements pris en matière de développement durable constituait à la fois une priorité essentielle pour les États Membres et une pièce maîtresse de son programme d'action quinquennal. Quant à la Conférence de Rio, c'était une occasion qui ne se représenterait pas avant plusieurs décennies, aussi devrait-on faire en sorte qu'elle soit productive. Le Secrétaire général a dit mettre à profit chaque possibilité qui lui était offerte d'exhorter les dirigeants mondiaux à placer haut la barre de leurs ambitions, et compter sur la présence des membres du CCS à la Conférence. De fait, le rôle du système des Nations Unies serait crucial, tant en amont que dans le prolongement de la Conférence : il lui faudrait être prêt à présenter une série de dispositifs, plans d'action et résultats escomptés au titre de chacune des principales priorités définies pour la Conférence.

80. Le Secrétaire général a instamment prié les membres du CCS de se rendre à Rio +20 en ayant pris des engagements concrets sur une base volontaire, ce qui contribuerait à imprimer à la Conférence une dynamique centrée sur l'action et la mise en œuvre. Il a évoqué les initiatives en cours, sur l'énergie viable pour tous et sur les océans, et souligné l'importance que revêtaient aussi la sécurité alimentaire, l'eau et l'emploi. En outre, il a noté que le rapport du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale contenait des analyses et des suggestions utiles et s'est félicité que nombre des initiatives et mesures décrites dans le texte en cours de négociation soient alignées sur les recommandations formulées par le Groupe. Il a ajouté que le CCS, par l'entremise du Groupe des principaux intéressés pour Rio +20, avait lui-même contribué à l'établissement de la synthèse à présenter. Au niveau national, le système des Nations Unies avait également apporté son appui à quelque 80 pays en développement dans le cadre de leurs préparatifs en vue de la Conférence.

81. Il a ajouté que, compte tenu des divergences notables entre États Membres sur de nombreux enjeux de fond, comme par exemple les modalités du renforcement de l'encadrement institutionnel du développement durable, il était particulièrement important que le système des Nations Unies parle d'une seule voix. Pour que la Conférence aboutisse à des résultats fructueux, il serait nécessaire que le Bureau du Comité préparatoire prenne l'initiative, que les responsables politiques fassent preuve de résolution et soient ouverts aux compromis et que les dirigeants des organismes des Nations Unies s'engagent et y participent directement. De l'avis du Secrétaire général, l'issue de la Conférence aurait des implications à long terme pour le système, aussi le défi collectif consisterait-il pour ses dirigeants à mieux coordonner les divers processus à l'œuvre et à préciser le sens de leur action future en matière de développement durable, compte tenu des objectifs de développement mondiaux.

82. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Secrétaire général de la Conférence, Sha Zukang, a informé le Conseil de l'état d'avancement des préparatifs et des négociations. Il s'est félicité que les États Membres aient déjà manifesté leur intérêt pour la Conférence en s'engageant à y dépêcher des délégations de haut niveau. Plus de 130 chefs d'État, vice-présidents, chefs de gouvernement et vice-premiers ministres étaient inscrits sur la liste des orateurs; le

nombre confirmé de chefs d'État et de gouvernement qui assisteraient à la Conférence était donc d'ores et déjà supérieur à celui enregistré à Rio en 1992 (108). L'accord avec le pays hôte avait été signé le 5 avril 2012 et le transfert officiel à l'ONU de la compétence à l'égard du site de la Conférence avait été fixé au 5 juin 2012. Nombre de problèmes d'ordre logistique avaient été réglés, concernant notamment l'enceinte du Riocentro, l'infrastructure et les aspects techniques, le centre des médias, ainsi que les espaces de bureaux, les hôtels et le transport. Plus de 650 manifestations ou réunions parallèles seraient organisées, tant sur le site de la Conférence qu'à l'extérieur.

83. M. Sha a informé le CCS que la négociation sur le document final de Rio +20 s'était révélée ardue, comme c'était le cas de toutes les négociations intergouvernementales. Les États Membres, ainsi que les groupes et organisations internationales de premier plan, avaient adressé collectivement plus de 6 000 pages en vue de l'établissement de l'avant-projet de document final intitulé « L'avenir que nous voulons ». À la demande des coprésidents, le Secrétariat de la Conférence avait alors rédigé un avant-projet de 17 pages en leur nom. Les États Membres avaient ensuite fait parvenir des propositions de modification par écrit. Une fois la première lecture menée à bien et toutes les modifications incluses, le texte de synthèse faisait 206 pages, preuve qu'il subsistait des divergences de vues et des différences de positionnement. Les coprésidents avaient proposé de remettre une version allégée de ce texte préalablement à la nouvelle session de négociations, prévue du 23 avril au 4 mai.

84. Le Secrétaire général adjoint a également souligné qu'il restait environ 13 jours pour parvenir à un consensus avant le début de la Conférence. Bien que pleinement conscientes des difficultés qui restaient à aplanir, les délégations avaient fait part d'ambitions élevées pour Rio +20, l'accent étant mis sur l'action. Selon nombre d'entre elles, le document final de la Conférence, tout en s'inspirant d'accomplissements antérieurs, ne devrait pas être la simple répétition d'Action 21 ni d'autres traités ou conclusions concertées. Elles avaient insisté pour que les participants se concentrent sur des mesures et des avancées concrètes, propres à combler les lacunes et à configurer cet « avenir que nous voulons ». L'heure était à l'action audacieuse et au volontarisme.

85. M. Sha a informé le Conseil qu'il avait enjoint aux délégations de faire tout leur possible pour obtenir des résultats qui représentent des avancées fondamentales pour la réduction de la pauvreté et le bien-être commun de l'ensemble des nations, dans des domaines prioritaires tels que l'alimentation, l'eau et l'énergie, et de s'attaquer aux enjeux qui avaient acquis une importance nouvelle, tels que l'urbanisation, l'emploi, les océans et les catastrophes. Il les avait aussi encouragés à se concentrer sur des mesures propices à l'évolution vers une économie verte, mais adaptées à la situation nationale et aux objectifs de développement durable et d'élimination de la pauvreté – par le biais soit de cadres d'action soit de feuilles de route. Il a ajouté que nombre de délégations avaient fait leurs les objectifs de développement durable et appelé de leurs vœux l'instauration d'un cadre institutionnel idoine, à commencer par un conseil pour le développement durable et le renforcement du PNUE.

86. M. Sha a également passé en revue les principaux enjeux des négociations en cours. S'agissant de l'économie verte, on notait l'émergence d'une communauté de vues. À titre d'exemples, les États Membres s'accordaient généralement à

reconnaître que l'économie verte : a) devrait être équitable, profiter à tous et prendre en compte le programme social; b) exigeait que les pays aient la maîtrise de projets eux-mêmes adaptés aux priorités nationales; c) allait à l'encontre du protectionnisme et du principe de la conditionnalité. Par ailleurs, les pays en développement, en particulier, avaient mis en relief les risques et les coûts associés à une évolution vers l'économie verte. Leur principale préoccupation était la suivante : comment aider les pays concernés à mettre en œuvre les stratégies et les politiques allant de pair avec ce type d'économie et, plus particulièrement, comment financer les investissements nécessaires? L'adjonction d'un plan par étapes assorti d'un éventail d'options et de jalons figurait parmi les modifications qu'il était proposé d'apporter à l'ensemble de mesures envisagé.

87. Une plus grande clarté régnait désormais à propos du cadre institutionnel à associer au développement durable. Les délégations s'accordaient à mettre en avant trois principes : a) l'intégration des trois piliers; b) le perfectionnement des activités d'examen et de communication des données; c) le règlement des problèmes persistants, nouveaux ou naissants. À cet égard, plusieurs États Membres avaient demandé que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social s'emploient plus activement à faire progresser la mise en œuvre du programme d'action pour le développement durable. D'autres s'étaient déclarés favorables à la constitution d'un Conseil de haut niveau pour le développement durable, qui soit placé sous les auspices de l'Assemblée ou du Conseil. Bien que le maintien en l'état de la Commission du développement durable ne suscite guère d'enthousiasme, certaines délégations avaient cherché à savoir s'il y aurait moyen d'en améliorer l'efficacité. Toutes les délégations étaient d'accord pour renforcer le PNUE, mais des divergences persistaient quant aux moyens d'y parvenir. Certaines suggéraient que tous les pays sans exception en soient membres, cependant que d'autres souhaitent voir le PNUE transformé en institution spécialisée des Nations Unies. Nombre d'entre elles appelaient également de leurs vœux le renforcement des moyens financiers dont disposait le PNUE.

88. M. Sha a ajouté qu'un consensus se dégageait peu à peu autour de l'idée que Rio +20 devrait à tout le moins marquer le point de départ d'un processus qui conduirait à l'adoption d'objectifs pour le développement durable et à la définition de principes directeurs pour leur accomplissement. Ces objectifs pourraient porter sur divers enjeux : la sécurité alimentaire, l'énergie, l'eau, la dégradation des sols, le travail décent, la réduction des risques de catastrophe, les océans et l'aménagement urbain durable – les 7 enjeux prioritaires qui avaient été déterminés dans un premier temps. Le Secrétaire général adjoint a alors fait observer au Conseil que l'avant-projet de document final avait contenu 15 de ces enjeux et que, dans le cadre des dernières négociations en date, les États Membres en avaient ajouté 11 –, ce qui portait désormais leur total à 26. Il s'est également attardé sur la proposition tendant à ce qu'un recueil rassemble les engagements pris sur une base volontaire, qui constituerait un précieux complément au texte officiel issu de la Conférence.

89. Récapitulant ses propos, M. Sha a rappelé que la Conférence devrait donner lieu à la publication d'un document politique ciblé. On attendrait de ce document qu'il soit concis, axé sur l'action et ambitieux. Or, du fait qu'il contenait une longue liste de domaines prioritaires, il donnait pour l'heure l'impression d'accorder une part excessive aux détails. Certes, des divergences profondes subsistaient, mais si les négociations promettaient d'être encore tendues, M. Sha n'en demeurait pas moins optimiste. Jusqu'alors, les délégués avaient apprécié que l'occasion leur soit

offerte de faire connaître leurs vues et suggestions. Les modifications qu'ils proposaient étaient le reflet des attentes globales des pays qu'ils représentaient. Mais le fait le plus marquant n'était autre que l'ouverture d'esprit, la franchise et la sincérité avec lesquelles ils avaient débattu.

90. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes, Achim Steiner, a décrit au CCS les mesures qu'il avait prises en vue d'accroître la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies au titre du développement durable, ainsi que les synergies en la matière. En premier lieu, il s'est félicité de présenter le projet de déclaration du CCS à Rio +20, rappelant qu'il résultait de la décision prise par le Conseil de publier une déclaration commune à l'approche de la Conférence, qui soit un vibrant appel au renouvellement de l'engagement politique et à la transposition à plus grande échelle des mesures propices au développement durable. L'avant-projet faisait état de la position collective du système des Nations Unies, qui était disposé à aider les États Membres à donner effet au document final de la Conférence. Le Président a d'ailleurs noté la réponse très favorable des gouvernements au préambule commun adopté par le CCS à sa session antérieure, dans lequel il avait fait la démonstration de l'unité du système, prêt à apporter son concours aux nations et aux peuples du monde afin que le développement durable devienne une réalité.

91. M. Steiner a poursuivi en indiquant que le Comité de haut niveau sur les programmes avait examiné la proposition tendant à ce que le CCS organise une réunion de haut niveau en marge de Rio +20 sous la direction du Secrétaire général et en présence des chefs de secrétariat assistant à la Conférence, qu'il avait estimé fondée. Un document de fond était en cours d'élaboration à ce sujet et des renseignements plus détaillés seraient communiqués aux chefs de secrétariat à brève échéance.

92. Le Président a également présenté le projet de pacte intitulé « The Oceans Compact: Healthy Oceans for Prosperity » (Le Pacte pour les océans : des océans sains pour la prospérité), dont la version finale avait été adoptée lors de la session du Comité de haut niveau à la suite de consultations menées à l'échelle du système sur la base d'un document plus long conçu par un groupe d'experts. La version dont était saisie le CCS était la « version courte ». Elle contenait un cadre d'action, aligné sur les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) et axé sur « des océans sains pour la prospérité ». Trois objectifs y étaient énoncés : a) rendre les océans plus sains et protéger les individus qui en dépendent; b) protéger et remettre en état le milieu marin et ses ressources naturelles et assurer leur viabilité; c) faire mieux connaître les océans et veiller à ce qu'ils soient mieux gérés.

93. M. Steiner a souligné que si le projet de pacte serait approuvé en tant que document énonçant un certain nombre d'objectifs de base, il était tout à fait possible de l'améliorer et de l'amplifier, de son point de vue comme de celui des dirigeants du système des Nations Unies, qui avaient été consultés à ce propos. Une difficulté de taille consistait à déterminer s'il serait possible, par l'entremise du pacte, d'aller au-delà de ce qui avait été convenu jusqu'à présent dans le cadre de la Convention sur le droit de la mer, en formulant des propositions destinées à figurer dans un futur programme pour les océans, ce qui reviendrait à élargir la portée de la Convention pour englober des questions considérées comme prioritaires dans certaines politiques et par la communauté scientifique, et déjà mentionnées dans un certain

nombre d'accords intergouvernementaux pertinents, notamment la Convention sur la diversité biologique. De fait, il existait un faisceau de données scientifiques qui mettaient en relief les domaines dans lesquels il fallait prendre des mesures et la manière dont l'ONU pouvait jouer un rôle essentiel à cet égard. Le Président a proposé que le CCS réfléchisse à l'incorporation de thèmes tels que les zones marines protégées, l'acidification des océans, la pollution marine ou la pêche illégale et non déclarée, l'accent étant mis sur l'utilisation faite de ces ressources et leur incidence sur des vies et des moyens de subsistance. À cette fin, il a suggéré que l'ouvrage soit remis sur le métier au cours des semaines qui suivraient et que la réflexion menée jusqu'alors soit approfondie, afin que le texte définitif du pacte soit plus précis et plus détaillé.

94. Abordant la question des travaux du Comité sur une mondialisation plus équitable, plus écologique et plus viable, M. Steiner a remercié les membres du CCS d'avoir communiqué par écrit leurs vues et leurs indications précieuses à propos de l'avant-projet de rapport. Il a rappelé la genèse des travaux du Comité, engagés en 2009 sous la direction éclairée de Juan Somavía, Directeur général de l'OIT et ancien Président du Comité de haut niveau, en réponse à la crise financière et économique mondiale. Depuis, le Comité s'était longuement penché sur l'absence de cohérence des politiques mises en œuvre, l'une des principales sources des inégalités et des déséquilibres qui caractérisaient les résultats de la mondialisation. La difficulté consistait à trouver le moyen de remédier à cette absence de cohérence afin d'obtenir que la mondialisation soit plus équitable, plus écologique et plus viable et qu'un plus grand nombre d'individus en bénéficient.

95. M. Steiner a fait valoir qu'il avait été tenu pleinement compte des observations très constructives, même si parfois critiques, des membres du CCS dans la version longue du rapport, qui n'était pas présentée ce jour-là. À la place, un rapport de synthèse beaucoup plus court, ramené à l'essentiel par une équipe de trois personnes placée sous la direction du Vice-Président du Comité de haut niveau, Elliott Harris, du Fonds monétaire international, était annexé au rapport. M. Steiner a informé les membres du Conseil que ce rapport de synthèse, qui allait leur être soumis pour alimenter leur réflexion, avait été extrêmement bien accueilli par les membres du Comité, qui avaient estimé qu'il rendait compte de façon concise de l'approche par le système des défis et des possibilités associés à la mondialisation, ainsi que des conditions à remplir pour que l'avenir soit plus équitable et plus viable. En tant que tel, le rapport faisait le point de la réflexion menée au sein du système des Nations Unies au sujet de la cohérence des politiques et des arrangements institutionnels, enjeux essentiels pour la mise en œuvre des recommandations de la Conférence Rio +20, et viendrait nourrir la réflexion individuelle et collective à propos des grands processus de développement, notamment l'examen quadriennal complet et le programme de développement après 2015.

96. M. Steiner a aussi mis en relief les travaux entrepris par le Groupe de la gestion de l'environnement dans le but d'améliorer la viabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies. Deux ans d'efforts interinstitutions avaient abouti à la publication d'un rapport contenant le cadre d'une initiative commune. Le Comité avait pris note de ce rapport, qui n'avait pas encore été approuvé mais était à la disposition du Conseil pour examen. Le Président a suggéré qu'on s'inspire à l'avenir des modalités d'élaboration du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, fondées sur des consultations systématiques. Il a également exprimé l'appréciation

du Comité pour les renseignements communiqués à propos du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale mis en place par le Secrétaire général et des travaux entrepris par ONU-Eau.

97. Le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), Michel Jarraud, a remercié le Secrétaire général d'avoir nommé un chef de secrétariat à la présidence d'ONU-Eau. Au cours des deux mois écoulés depuis son entrée en fonctions à ce poste, à l'occasion de la réunion annuelle d'ONU-Eau, les 8 et 9 février 2012, à Saragosse (Espagne), M. Jarraud avait été favorablement impressionné par le degré de compétence et de coordination qu'il avait constaté. D'aucuns estimaient que l'abondance de membres (30 entités) était un handicap, mais il la considérait pour sa part comme un atout, d'autant plus que les activités menées par ces divers membres étaient assez complémentaires. Certaines lacunes restaient à combler, mais les chevauchements étaient réduits au minimum.

98. Il a noté que la communication à l'intention du grand public était satisfaisante de la part d'ONU-Eau, mais qu'il n'en allait pas de même de la communication interne, notamment à destination des organismes du système des Nations Unies. M. Jarraud avait l'intention d'y remédier.

99. Par ailleurs, il s'est félicité que les relations entre ONU-Eau et le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement s'améliorent. Il a également observé que la visibilité du système des Nations Unies lors du sixième Forum mondial de l'eau, tenu à Marseille (France) un mois plus tôt et auquel il avait assisté en tant que représentant du Secrétaire général, s'était bien améliorée par rapport aux éditions précédentes du Forum. Cela lui avait permis de tisser de nouveaux liens, en particulier avec le secteur privé.

100. M. Jarraud a noté qu'il faudrait tenir compte, lors de Rio +20, de la diversité des problèmes liés à l'eau en fonction de la situation propre à chaque pays. ONU-Eau était prêt à appuyer un ensemble d'objectifs ambitieux mais réalistes. À ce titre, M. Jarraud s'est félicité qu'il ait été proposé d'instaurer à l'échelle du système une initiative visant à fournir un accès universel à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates, ce qui correspondait à deux des objectifs du Millénaire. Il s'agissait maintenant de déterminer quelles mesures prendre et quels produits viser à cette fin, mais aussi de quelles modalités et échéances assortir les cibles fixées en tenant compte de la diversité des préoccupations et des situations nationales. Il serait également nécessaire de fixer des objectifs en matière de gestion des ressources en eau et des eaux usées. Dans de nombreux pays, a fait observer M. Jarraud, la gestion de l'eau ne s'appuyait pas sur une information correcte, voire était inexistante.

101. Il a ajouté qu'ONU-Eau avait publié un certain nombre de rapports pratiques afin de nourrir les débats à Rio. Il s'agissait du rapport intérimaire du Programme commun Organisation mondiale de la Santé (OMS)/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, sous la direction de l'UNESCO, Analyse et évaluation mondiales d'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable, sous la direction de l'OMS. En sa qualité de Président d'ONU-Eau, M. Jarraud aurait aussi à cœur de poursuivre l'action qui serait engagée lors de la Conférence Rio +20, et notamment de renforcer les bonnes relations qui existaient déjà avec ONU-Énergie. À cet égard, il a remercié M. Yumkella d'avoir participé à la célébration de la Journée météorologique mondiale et d'y avoir abordé les liens entre l'eau et l'énergie.

102. Pour conclure, il a dit partager la préoccupation des membres du CCS s'agissant de l'objectif du Millénaire axé sur l'eau douce. Du fait qu'il était difficile d'établir le degré de sûreté de l'eau, un indicateur supplétif avait été instauré pour la mesure de l'accès à une eau de meilleure qualité. Mais il s'était révélé inadéquat pour déterminer l'accès à l'eau potable. Par conséquent, quelque 800 millions d'individus avaient accès à une eau de meilleure qualité, mais il était probable qu'entre 1,5 et 2 milliards n'avaient pas accès à de l'eau potable. Il faudrait accorder une place privilégiée à cette question lors de Rio +20 et ONU-Eau continuerait de s'employer à rendre possible l'accomplissement d'objectifs aussi ambitieux que réalistes en la matière.

103. Le Président d'ONU-Énergie et Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Kandeh Yumkella, a observé qu'il s'était écoulé un an depuis sa dernière intervention devant le Conseil et six mois depuis que le Secrétaire général avait créé le Groupe de haut niveau sur l'énergie durable pour tous. Il a remercié les membres du CCS d'avoir contribué à cette avancée. L'objectif primordial consistait désormais à parvenir à l'énergie pour tous d'ici à 2030, et il était assorti de trois corollaires : a) garantir l'accès universel aux services énergétiques de base; b) doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique; c) doubler la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique.

104. Le Groupe de haut niveau s'était réuni à deux reprises en présence du Secrétaire général; de leur côté, les « sherpas » s'étaient réunis trois fois. Il en était ressorti plusieurs documents importants : la déclaration de principes du Secrétaire général sur l'énergie; un cadre d'action; deux rapports de cellule technique, l'un sur l'accès à l'énergie, l'autre sur les modalités d'une transformation en profondeur du système énergétique mondial, qui explicitait les objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, enjeux les plus délicats à gérer puisqu'ils étaient liés au changement climatique.

105. M. Yumkella a observé un degré élevé de bonne volonté, d'appui politique et d'intérêt à l'approche de Rio +20. On mettait la dernière touche au programme d'action à mener après la Conférence, qui serait dévoilé le 24 avril lors d'une réunion ministérielle sur l'énergie propre, qui se déroulerait conjointement avec une réunion du Groupe de haut niveau. Ce document décrirait ce qu'il fallait faire pour atteindre les buts et objectifs définis et couvrirait quatre domaines porteurs et sept domaines de forte incidence, parmi lesquels les transports, le bâtiment et les normes applicables aux appareils électriques pour lesquels il faudrait intervenir en vue de modifier le système énergétique mondial. M. Yumkella a souligné qu'il serait crucial d'appliquer les politiques idoines pour que l'innovation, la recherche-développement et les investissements à grande échelle soient stimulés.

106. Le Président d'ONU-Énergie s'est félicité de la dynamique politique qu'il avait perçue ces derniers mois au gré des nombreuses réunions et discussions organisées à l'initiative des États Membres appliquant des stratégies axées sur le développement peu polluant et peu générateur de carbone. Une majorité s'accordait à penser que le système des Nations Unies devait y apporter sa contribution. Il a évoqué le sommet de l'Union européenne sur l'énergie durable pour tous, qui aurait lieu à brève échéance. Il espérait l'annonce de la mise en place d'un dispositif d'assistance technique auquel contribuerait, entre autres, l'Union européenne et qui permettrait de financer le renforcement des capacités. À cet égard, il a noté que les

projets énergétiques étaient très onéreux : la période de gestation pouvait durer jusqu'à trois ans, pour un coût de quelque 20 millions de dollars. Il espérait en outre que serait instauré au niveau des pays un mécanisme de financement du renforcement des capacités décentralisé.

107. Néanmoins, a-t-il souligné, même si l'on parvenait à renforcer les capacités d'un pays donné et à y mettre en place la politique publique appropriée, il n'était pas certain que les sociétés y investiraient dans les proportions souhaitées. À cette fin, un dispositif d'atténuation des risques était nécessaire et l'Union européenne avait engagé une réflexion à ce sujet. Avec le Président du GNUD, il avait écrit aux équipes de pays des Nations Unies pour leur faire part de l'initiative de l'Union européenne et les encourager à se tenir prêtes à appuyer les pays qui en feraient la demande. Il a souligné que subsistait le défi d'aligner les diverses démarches adoptées en matière de développement peu polluant au sein du système des Nations Unies. Pour ce faire, une dizaine de missions conjointes seraient mises en place avant la Conférence de Rio, avec pour tâche d'obtenir des entités du système qu'elles apportent un appui plus cohérent aux pays. En corollaire se posait la question de la gestion et du suivi de l'exécution des engagements sur l'énergie et la diffusion réciproque des bonnes pratiques, susceptibles de requérir l'appui du Secrétariat. M. Yumkella espérait que cette question serait examinée plus avant lors de la réunion du Groupe de haut niveau prévue à brève échéance.

108. Au cours du débat, certains membres du Conseil ont signalé qu'il était important que les objectifs de développement durable soient clairs, spécifiques et assortis d'échéances, mais aussi qu'ils soient en harmonie avec les processus qui aboutiraient à la formulation d'un programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs participants ont souligné qu'il fallait aborder la durabilité, et plus encore la corrélation entre les trois piliers du développement durable, dans l'optique de l'être humain et des droits de l'homme, qui occupaient une place centrale à cet égard. Parallèlement, il a été noté que le pilier environnemental renvoyait à une problématique beaucoup plus vaste que celle de la simple protection de l'environnement, incluant la nécessité de nourrir les individus et de leur proposer un emploi, entre autres considérations. Il a également été observé que si les données scientifiques étaient de toute évidence indispensables à la définition d'objectifs et de cibles, il n'en restait pas moins que ceux-ci ne seraient pas atteints et que la transition vers l'économie verte ne se ferait pas sans la nécessaire réforme de la gouvernance. Un autre secteur important a été mis en valeur : celui de l'information et des communications.

109. La Conférence de Rio se tiendrait dans un contexte mondial délicat. Toutefois, il était important de garder à l'esprit qu'elle ne constituait pas une fin en soi, mais plutôt une étape de l'évolution vers la durabilité qui avait été engagée plusieurs décennies auparavant. Les dirigeants des organismes des Nations Unies avaient pour obligation de se faire l'écho des nombreuses préoccupations qu'inspirait aux nations leur transition vers l'économie verte et de renforcer leurs efforts de sensibilisation. À cette fin, le Président d'ONU-Énergie a appelé l'attention sur les rapports consacrés à l'économie verte, notamment le rapport du PNUE intitulé « Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté », et le rapport général intitulé « Working towards a balanced and inclusive green economy: a United Nations system-wide perspective ».

110. **Le Conseil a remercié le Secrétaire général de la Conférence pour son action importante et il a exprimé son appréciation aux Présidents du Comité de haut niveau sur les programmes, d'ONU-Eau et d'ONU-Énergie pour leur dévouement. À la suite de brèves délibérations lors de la session officielle du Conseil et d'une réunion ultérieure, le Conseil est convenu d'adopter la déclaration commune concernant la Conférence Rio +20. La Déclaration (voir CEB/2012/4, annexe III) a été rendue publique le 20 avril 2012.**

111. **Les membres du Conseil se sont félicités que le Secrétaire général ait inclus le pacte pour les océans dans son programme d'action quinquennal. Tout en entérinant dans un premier temps la version courte du pacte, ils sont convenus qu'il était nécessaire de relever le seuil des ambitions déclarées, pour qu'elles soient proportionnelles aux attentes des millions d'individus qui vivent en zone côtière et aux témoignages de plus en plus nombreux faisant état de la dégradation des océans. Il a été estimé qu'un message plus ambitieux des Nations Unies permettrait de montrer que le système des Nations Unies était à même de relever les importants défis. À ce titre, ils ont également appelé l'attention sur le Partenariat mondial pour les océans et sur certains éléments de l'économie « bleue », ainsi que sur les négociations pertinentes en cours à l'Assemblée générale et sur le bilan de l'action d'ONU-Océans entrepris par le Corps commun d'inspection. Il a été suggéré avec force que le pacte pour les océans tienne le plus grand compte possible des graves menaces pesant sur les petits États insulaires en développement et qu'il y soit pris acte de l'importance cruciale que revêt une gestion responsable de l'utilisation qui est faite du milieu marin, des pêcheries et des zones côtières.**

112. **En conséquence, le Secrétaire général, qui a dûment pris acte des déclarations de la Directrice générale de l'UNESCO et du Directeur exécutif du PNUE, a prié le Président du Comité de haut niveau sur les programmes d'agir en coordination étroite avec toutes les entités concernées, notamment le Bureau des affaires juridiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUE et l'UNESCO, aux fins de l'élaboration d'un pacte qui engage l'ensemble du système, en envisageant diverses options et en évaluant les risques dans le but de déterminer à quelle hauteur placer la barre de l'ambition dans le pacte.**

113. **Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport de synthèse intitulé « Moving towards a fairer, greener, more sustainable globalization » (Vers une mondialisation plus équitable, plus écologique et plus viable).**

IV. Questions diverses

A. L'Initiative relative à l'intégrité institutionnelle de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

114. Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), Yury Fedotov, a présenté au Conseil l'Initiative relative à l'intégrité institutionnelle, expliquant qu'elle visait à aligner les règles et règlements applicables aux membres du CCS sur les principes pertinents énoncés dans la Convention des Nations Unies contre la corruption.

115. Bien que la mise en œuvre de l'Initiative soit facultative, elle était l'occasion pour le système des Nations Unies de montrer l'exemple en matière de lutte contre la corruption et pour les membres du CCS de faire prendre toute la mesure des efforts qu'ils déployaient au nom de l'intégrité.

116. M. Fedotov a appelé l'attention sur le fait que la Conférence des États parties à la Convention priait sans relâche les membres du CCS de donner l'impulsion à cette initiative et que le Groupe des Vingt avait lui-même récemment appelé de ses vœux sa pleine mise en œuvre.

117. C'est en 2007 qu'il avait été demandé à l'ensemble des membres du CCS de faire connaître les politiques d'intégrité qui étaient appliquées dans leurs entités respectives, mais la totalité des éléments d'information requis n'avait toujours pas été communiquée. Le Directeur exécutif a donc souligné que l'Initiative ne pourrait être mise à exécution avec succès qu'avec l'appui et la contribution de tous les membres du Conseil, et il a encouragé ceux d'entre eux qui n'avaient pas encore répondu à le faire dès que possible.

118. M. Fedotov a conclu en annonçant que l'UNODC avait l'intention d'engager la mise en œuvre de l'Initiative au moyen d'une procédure accélérée, de sorte qu'elle soit menée à bien en un an, avec l'appui des membres du CCS.

119. La procédure en question comporterait trois étapes : a) fin de la collecte de renseignements sur les règles et règlements existants en matière d'intégrité au sein des entités représentées au Conseil; b) incorporation des réponses fournies à un rapport sur l'intégrité, qui donnerait un aperçu des bonnes pratiques, des approches communes et des domaines où il était possible d'aligner davantage les règles d'intégrité sur les principes énoncés dans la Convention; et c) élaboration d'un protocole ou d'une déclaration d'intégrité à l'intention des membres du Conseil, où ceux-ci s'engageraient à faire en sorte que, d'une manière générale, les politiques en matière d'intégrité de leurs entités respectives soient le reflet des principes qui sous-tendent la Convention.

120. **Le Conseil a pris note de l'Initiative relative à l'intégrité institutionnelle et s'est engagé à s'y impliquer pleinement.**

B. Nomination du nouveau Président du Comité de haut niveau sur la gestion

121. Le Conseil a rappelé que le mandat de Mme Sheeran à la tête du Comité de haut niveau sur la gestion avait pris fin à la vingt-troisième session du Comité, tout comme son mandat de Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), le 4 avril 2012. Au vu des consultations qui avaient été menées préalablement, le Secrétaire général a proposé et **le Conseil a approuvé la nomination de Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, pour un mandat de deux ans qui prendrait effet durant le quatrième trimestre de 2012**.

C. Dates et lieux des sessions ultérieures

122. **Le Conseil a confirmé officiellement que sa seconde session ordinaire de 2012 se tiendrait les vendredi 2 et samedi 3 novembre 2012 au Siège de l'Organisation des Nations Unies ONU à New York.**

123. Le Conseil a également rappelé que sa session du deuxième trimestre de 2013 se tiendrait dans les locaux de l'Organisation mondiale du tourisme, à Madrid. S'agissant du choix de dates pour ladite session, les membres seraient consultés plus tard dans l'année.

124. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a lui aussi confirmé sa proposition d'accueillir le CCS à Rome pour sa session du deuxième trimestre de 2014.

D. Hommage aux membres sortants

125. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a rendu hommage à Josette Sheeran, ancienne Directrice exécutive du PAM, à Robert Zoellick, Président sortant du Groupe de la Banque mondiale et à Juan Somavía, Directeur général sortant de l'OIT. Mme Sheeran – qui avait quitté ses fonctions au début d'avril – n'était pas présente. M. Zoellick n'avait pu être présent et s'était fait représenter par le Directrice générale de la Banque mondiale, Caroline Anstey.

126. En complément des paroles du Vice-Président du Comité de haut niveau sur la gestion, le Secrétaire général a mis en relief le dévouement infatigable de Mme Sheeran, qui avait fait en sorte que le PAM s'acquitte de sa mission dans des circonstances difficiles; ses initiatives novatrices, comme « Achats au service du progrès », qui avait permis à de petits agriculteurs d'entrer au contact de marchés, les efforts qu'elle avait consentis au titre de la réforme de la gestion, non seulement au PAM mais dès son entrée au Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, en 2006, et bien sûr en tant que Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, avaient grandement contribué à rendre le système d'organisations efficace et rationnel, à en simplifier la structure et à le mettre davantage en phase avec les réalités, les limites et les possibilités du moment.

127. Le Secrétaire général a alors prié Mme Anstey de transmettre à M. Zoellick sa profonde gratitude pour les nombreux résultats significatifs que celui-ci avait obtenus durant son mandat à la tête du Groupe de la Banque mondiale – en particulier la création des Fonds d'investissement pour le climat, la première augmentation générale du capital en plus de 20 ans ou encore deux réapprovisionnements record de l'Association internationale de développement. M. Ban a également mis en avant ce qu'il a décrit comme un accomplissement des plus notables, à savoir les changements apportés à la structure de l'actionnariat de la Banque, dont M. Zoellick avait été le promoteur et qui avaient contribué à accroître la représentation des pays en développement ou en transition et à rendre leur voix plus audible. Il a remercié M. Zoellick de la détermination avec laquelle il avait entretenu le partenariat entre la Banque et l'ONU, dans des circonstances telles que les crises alimentaire et financière ou le relèvement après les catastrophes, ou au profit de causes telles que la lutte pour l'égalité des sexes.

128. Le Secrétaire général a conclu en rendant hommage à M. Somavía pour son rôle exceptionnel au sein du Conseil, mais aussi du système des Nations Unies.

M. Somavía avait représenté son pays en de multiples occasions, dont deux fois en qualité de Président du Conseil économique et social, mais aussi en tant que Président du Conseil de sécurité. Il avait été l'un des fers de lance du Sommet mondial pour le développement social. À la tête de l'OIT pendant plus de 13 ans, il avait réussi à placer les enjeux prioritaires pour l'Organisation au cœur des préoccupations de la communauté internationale, mettant l'accent sur la dimension sociale de la mondialisation et défendant l'aspiration de tout individu à avoir les mêmes chances que les autres de vivre dans la dignité et d'obtenir un emploi décent. Il avait pris toute une série d'initiatives efficaces, et les programmes par pays pour un travail décent, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi pouvaient notamment être mis à son crédit. Tout au long de son mandat, il avait été l'un des piliers du CCS, faisant bénéficier les autres membres de ses connaissances et de sa sagesse, ouvrant la voie à une réflexion globale. Fervent défenseur de la collaboration interinstitutions, il avait été l'un des principaux artisans de la transformation du CCS en un organe beaucoup plus stratégique, interactif et dynamique et, à la tête du Comité de haut niveau sur les programmes, il avait mobilisé le système multilatéral face à la pire crise économique survenue depuis la fondation de l'ONU. Au nom du Conseil, le Secrétaire général a remercié M. Somavía pour ses réalisations exceptionnelles, sa compassion, son ardeur au travail et son inspiration.

129. Mme Anstey, au nom de M. Zoellick, et M. Somavía ont remercié le Secrétaire général et les membres du Conseil d'avoir pris acte de leur dévouement au système des Nations Unies.